

Foire aux questions (Questions Fréquemment Posées):

Sur les réclamations du régime de pension de retraite agréé

- 1. J'ai une question relative à mes paiements mensuels de régime de pension de retraite agréé. Devrais-je contacter KM ou le contrôleur avec ce genre de question ?**

Non. Veuillez contacter Morneau Shepell, l'actuel administrateur de la liquidation des deux régimes de pensions de retraite agréés de Nortel, qui sera le mieux placé pour répondre à vos questions relatives à ces régimes. Morneau Shepell peut être contacté de la manière suivante :

Membres du régime des cadres: 1.877.392.2074

Membre du régime négocié: 1.877.392.2073

- 2. Pourquoi la réduction de ma pension de retraite n'est pas couverte par l'un des formulaires que j'ai reçu dans la trousse d'information ?**

Le processus de demandes d'indemnisation ne comprend pas les réclamations relatives aux passifs non-capitalisés des deux régimes de pensions de retraite de Nortel. Les réclamations pour les montants déficitaires ont déjà été soumises par Nortel en qualité d'ancien administrateur du régime. Morneau Shepell, l'actuel administrateur du régime, soumettra une réclamation modifiée une fois l'estimation plus précise des passifs non-capitalisés à la liquidation connue. Les recouvrements seront versés dans les caisses de retraite pour pouvoir bénéficier à l'ensemble des membres du régime et augmenteront les pensions de retraite.

- 3. Je pense avoir le droit à une pension de retraite par le biais de l'un des régimes de pensions de retraite agréé mais je n'ai jamais reçu de paiement de pension de retraite provenant des régimes de Nortel. Cela sera-t-il également géré dans un processus à part ?**

Non. Si vous estimez que vous aviez le droit à une pension de retraite mais que Nortel ne vous en a pas fourni une en vertu du RPA, veuillez contacter votre représentant juridique immédiatement. Nous vous aiderons à résoudre ce genre de problème.

- 4. Comment décider du meilleur moment pour partir à la retraite ?**

La question de savoir quand prendre sa retraite est une décision personnelle. Nous ne pouvons pas fournir de renseignements à cet égard. Veuillez discuter de ce genre de questions avec un conseiller financier, les membres de votre famille, les personnes en qui vous avez confiance aux vus de vous aider dans vos décisions financières individuelles.